

0850147Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CHARLES MILCENDEAU
9 RUE PIERRE DE COUBERTIN
85301 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251608970

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/02/2024

Réuni le : 13/02/2024

Sous la présidence de : Sebastien Lotode

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à NORMANDIE 2024 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

NORMANDIE 2024 - Budget prévisionnel modificatif du séjour en NORMANDIE programmé du 10 au 12 avril 2024. La modification du budget prévisionnel est lié à l'ajout d'une aide financière de la FCPE et à une subvention à venir du Département de la Vendée pour le soutien des projets destinés aux élèves de SEGPA. Ces aides financières réduisent la part à la charge des familles.

Le coût famille s'élève ainsi à :

- 208,00 € pour les élèves en filière générale,

- 183,00 € pour les élèves en SEGPA.

Une modification est également apportée pour tenir compte du fait que les 49 places ouvertes n'ont pu être pourvues : le présent budget prévisionnel modificatif est bâti sur la base de 42 élèves inscrits. L'établissement doit donc prendre à sa charge les frais facturés par le voyageur au titre des 7 places non pourvues.

La facture de solde, valant mise à jour du contrat de voyage, est jointe à cet acte.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0